

Règlement National à vocation pédagogique

L'arbitrage « National » concerne l'ensemble des compétitions nationales, régionales et départementales *à l'exception* :

- Des 1/2 finales et championnats de France individuels 1^{ère} division cadets, juniors, seniors et du championnat de France par équipes seniors 1^{ère} division
- Tournois Label Excellence et Label A cadets, juniors, seniors et Excellence Vétérans